



Source fonds de plan: 21-114\_AVP2\_Plan\_ind5\_11-04-2025 dressé par URBATERRA, 46 rue Jean Bodin, 49000 ANGERS. et du PA modificatif du 27/02/2026

**PLAN DE COMPOSITION**

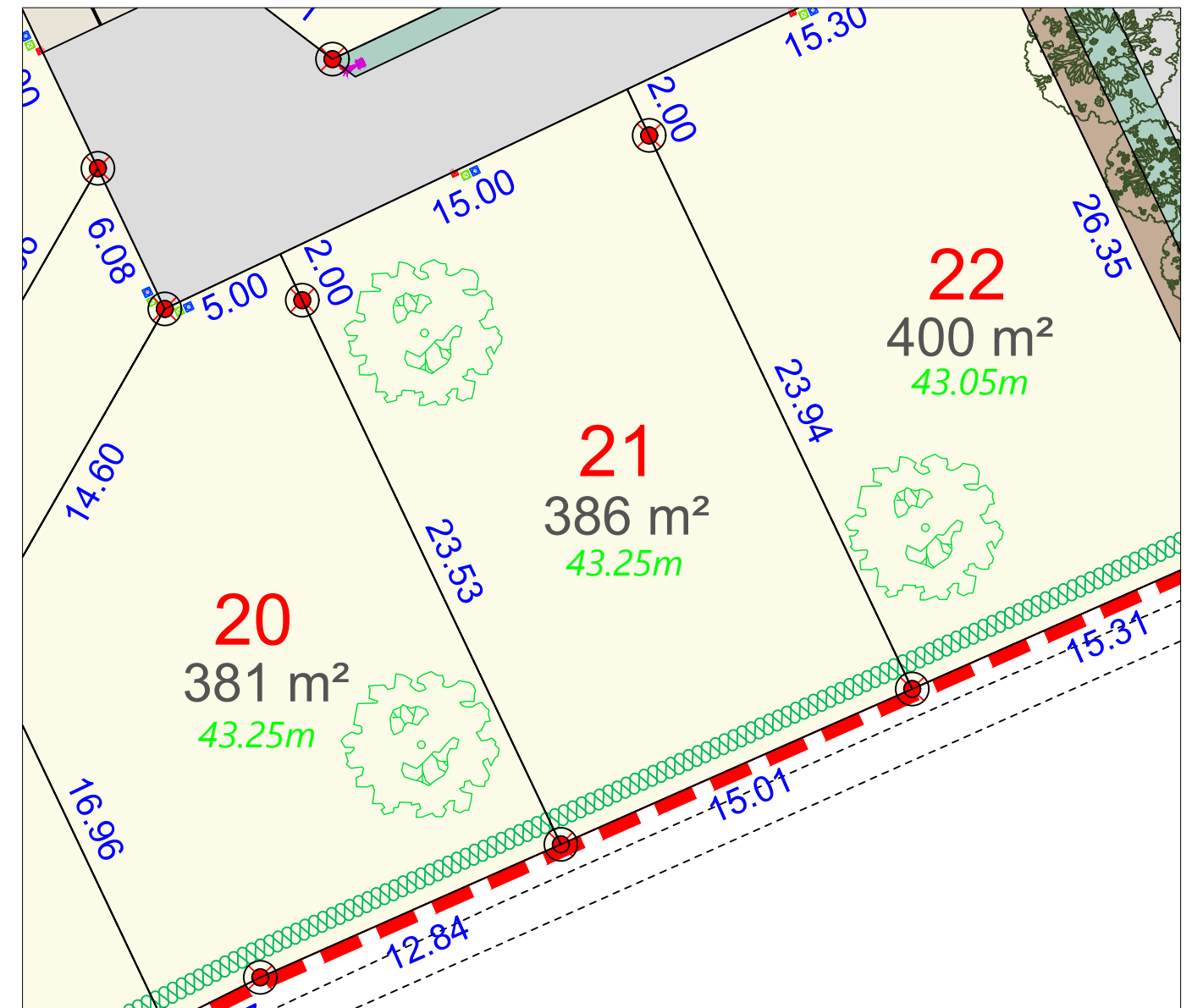
Maitre d'Ouvrage : SOPHIA AMENAGEMENT  
82 rue du petit Thouars  
49000 ANGERS

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU  
SELARL de géomètres-Experts  
13 bis rue Jean Gremillon  
72000 LE MANS  
Tél : 02.43.23.38.10  
contact@cabinetloiseau.com

**PLAN DE BORNAGE**  
**Lot 21**  
Echelle : 1/250



Section ZI n°303  
Superficie : 386 m<sup>2</sup>  
Surface de plancher : 200m<sup>2</sup>

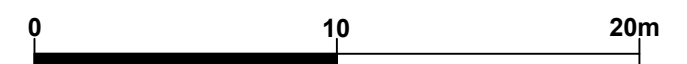


- périmètre lotissement
- lot
- chaussée
- stationnement
- trottoir
- aire de dépose des ordures ménagères
- cheminement piéton
- engazonnement
- massif
- noue engazonnée
- cote lot
- haie plantée par l'aménageur
- arbre conservé
- arbre planté
- Arbre planté sur parcelle cessible à charge acquéreur
- borne OGE plaquette nouvelle
- coffret électrique
- regard télécom
- citerneau AEP
- regard EU
- cote rez-de-chaussée

**N.B.:** La position des branchements et des réseaux est indicative.

Modifié en Mars 2026

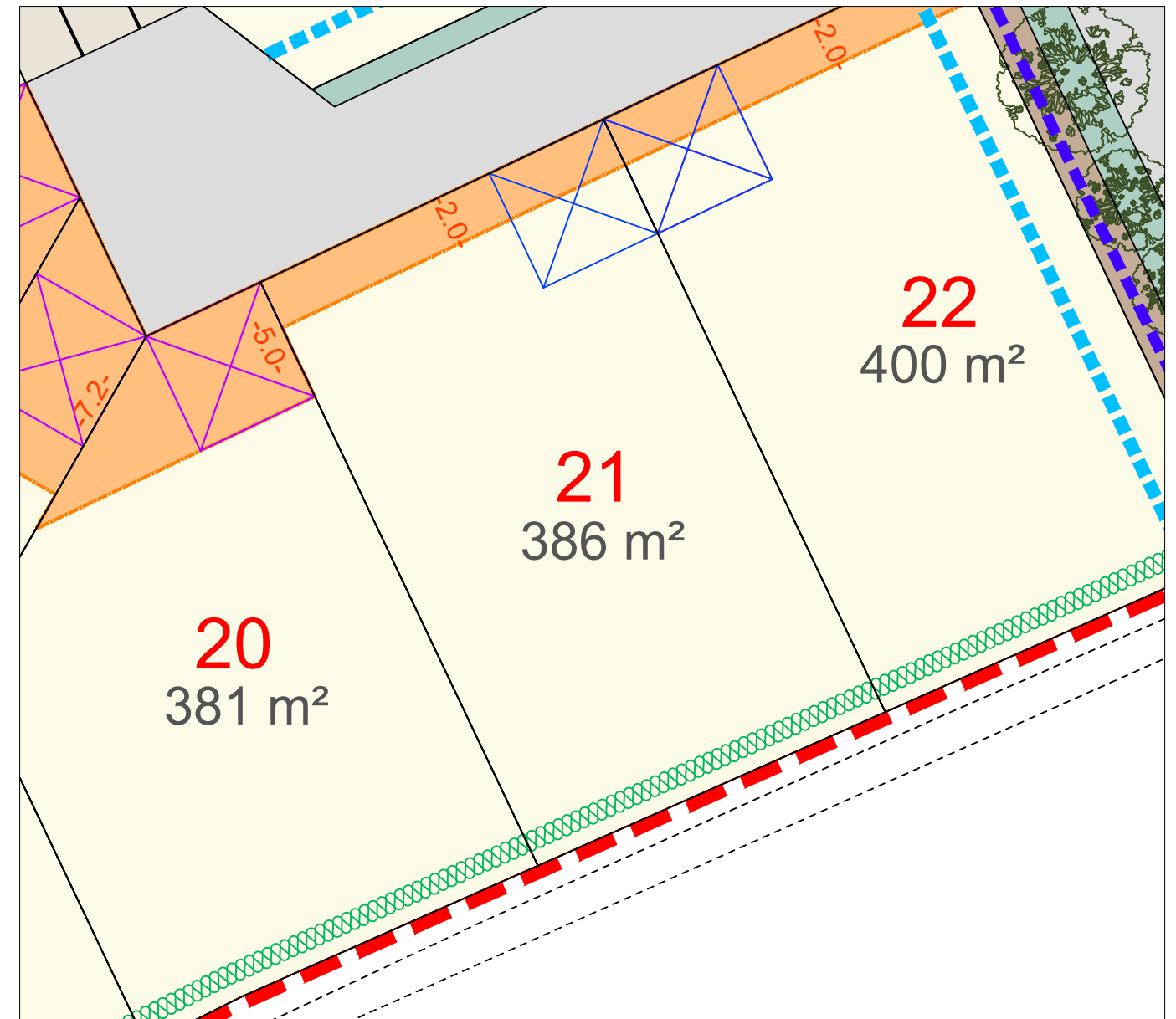
Etabli en juin 2025



# Règlement Graphique

## Lot 21

Echelle : 1/250



Zone inconstructible



Zone comprenant l'accès imposé au lot  
- avec stationnement  
- non constructible



Zone comprenant l'accès "glissant" au lot  
- avec stationnement  
- non constructible



Retrait obligatoire de 2.00 m de la limite



Aucun accès supplémentaire  
autorisé sur cette zone



Sur les lots en limite d'emprise  
publique:

- clôture réalisée par l'aménageur
- haie plantée par l'aménageur
- retrait obligatoire de 2.0 m de la limite pour toutes constructions.

NB: le règlement graphique est issu du PA10b du  
Permis d'Aménager réalisé en 06/05/2025 arrêté  
n°PA 072 344 22 Z0001 M01  
et issu du PA10b ind 3 mis à jour le 27/02/2026

Modifié en Mars 2026

Etabli en juin 2025